

ENTREPRISE & INDUSTRIES

L'ECHA identifie sept substances dangereuses très préoccupantes

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a arrêté une première liste de substances dangereuses « très préoccupantes » pour lesquelles elle recommande un contrôle très strict. Sur les sept substances concernées, trois sont classées comme toxiques pour la reproduction, une comme cancérigène et les trois dernières comme persistantes, bio-accumulatives et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bio-accumulatives (vPvB).

Les sept substances concernées sont :

- muskxylene (vPvB)
- diaminodiphenylmethane – MDA (cancérigène)
- paraffines chlorées à chaîne courte (PBT and vPvB)
- hexabromocyclododecane - HBCDD (PBT)
- bi(2-ethylhexyl)phthalate - DEHP (Toxique pour la reproduction)
- benzylbutylphthalate - BBP (Toxique pour la reproduction)
- dibutylphthalate - DBP (Toxique pour la reproduction)

Consommateurs et travailleurs sont exposés à ces produits qui, tous sont utilisés dans des produits d'usage courant. Elles ont été retenues sur une première liste qui en comptait quinze. Pour les identifier comme « prioritaires », l'Agence s'est basée sur leurs propriétés potentiellement dangereuses, les volumes utilisés et leur potentiel d'exposition pour l'homme et l'environnement ainsi que sur les commentaires et observations reçus des parties intéressées et des Etats membres.

Conformément au règlement REACH, l'ECHA recommande pour ces substances l'application de la procédure d'autorisation. La décision finale sera prise par la Commission européenne dans le cadre de la procédure de « comitologie ». Quand ce sera fait, ces substances ne pourront plus être utilisées dans l'UE sans autorisation et uniquement pour des utilisations spécifiques.

Juin 2009

SOMMAIRE :

- Entreprise & Industries
- Consommateurs
- Environnement
- Recherche
- Propriété intellectuelle

ENVIRONNEMENT

Le Conseil se prononce sur la directive IPPC

Les Ministres de l'environnement de l'UE réunis le 24 juin à Luxembourg ont réussi à trouver un accord politique sur le projet de directive sur la prévention et le contrôle des émissions industrielles. Cet accord doit maintenant être formalisé et la position commune de Conseil sera ensuite transmise au Parlement européen pour la seconde lecture. Un processus qui pourrait encore être long et difficile.

Les Ministres avaient à se prononcer sur une ultime proposition de compromis concernant principalement la question des BREFs (documents de référence établissant des valeurs limites d'émission sur base des meilleures technologies disponibles) et les valeurs limites et conditions imposées aux grandes installations de combustion. La proposition était considérée comme largement « *insuffisante* » sur le plan environnemental par un groupe de six pays emmenés par le Danemark et comprenant l'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Autriche et les Pays-Bas. Néanmoins, le changement de position des Pays-Bas (13 voix) a suffi à faire sauter le verrou.

Sur les BREFs, le Conseil a finalement retenu le compromis proposé par la Présidence selon lequel les Etats membres peuvent accorder aux opérateurs des dérogations (droit de dévier des valeurs limites d'émission) sous certaines conditions (conditions socio-économiques, conditions spécifiques locales, caractéristiques techniques des installations visées). Des dérogations jugées « *excessives* » par les 6 Etats les plus rigoureux, « *minimales* » par les autres, au nombre desquels le Royaume-Uni et l'Italie.

CONSOMMATEURS

Création d'un système en ligne de prévention sur les produits dangereux

La Commission européenne a lancé un système en ligne « sécurisé » pour permettre aux producteurs et distributeurs de notifier aux autorités des Etats membres les produits de consommation dangereux sur le marché de l'UE. L'objectif est de permettre aux entreprises d'attirer l'attention de tous les Etats membres concernés dans le même temps et en une seule étape et de simplifier et d'accélérer le processus.

Les producteurs et les distributeurs ont déjà l'obligation d'alerter les Etats membres où des marchandises dangereuses ont été repérées sur un marché. Le nouveau système est ouvert aux entreprises via un site web permettant de télécharger et soumettre les formulaires de notification. L'accès à la base de données est, lui, limité aux seuls Etats membres, ni les entreprises ni les consommateurs n'y ont accès.

RECHERCHE

Appel à une relance coordonnée en faveur de l'innovation

A l'occasion d'une conférence organisée par *Science|Business* à Bruxelles le 2 juin, des représentants de la recherche publique et de l'industrie du monde entier ont réclamés l'organisation d'un « Bretton Woods » de l'innovation dans une déclaration appelant à une coordination mondiale des politiques de l'innovation pour combattre la récession.

Soutenant qu'« *A l'âge de l'économie de la connaissance, nous croyons qu'un nouvel effort de coopération mondiale est nécessaire* », la démarche s'appuie sur un rapport réalisé par *Science|Business* mettant en lumière la dispersion des plans de relance économique mondiaux dans le secteur de la recherche. Face à la récession économique mondiale, plus de 40 pays ont annoncé divers plans de relance pour une somme s'élevant à plus de 2,8 trillions de dollars. Cette somme inclut près de 200 milliards d'investissements dans l'innovation, pour des secteurs aussi divers que la santé, l'environnement, les transports ou encore l'énergie.

Ces plans de relance comportent des mesures souvent très disparates et contrastent avec les plans de secours pour les secteurs bancaires ou automobiles. *Science|Business* montre ainsi que l'Allemagne a consacré de fortes sommes au soutien de ses PME, les Etats-Unis au développement de réseaux informatisés dans le secteur hospitalier, tandis que le Japon différerait le paiement des applications de brevet pour un an.

La déclaration commune demande donc la tenue urgente d'une conférence, dont l'objectif serait d'évaluer et de comparer l'efficacité des différents plans de stimulation de l'innovation dans le monde. L'idée est de partager les meilleures pratiques de manière à améliorer les performances de chacun des plans. Les signataires comprennent notamment le Commissaire européen à la recherche Janez Potocnik, ainsi que les membres du Conseil de l'Innovation, un groupe de dirigeants formé par *Science|Business*. La pétition sera présentée à la nouvelle Commission ainsi qu'à divers leaders politiques mondiaux d'ici la fin de l'année.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les négociations en vue d'un brevet européen se poursuivent

Les négociations au Conseil sur le brevet communautaire paraissent laborieuses. Selon le rapport d'étape présenté par la Présidence tchèque fin mai, une large majorité d'États membres, estime que le Conseil devrait demander l'avis de la Cour de justice sur la compatibilité du système unifié de règlement des litiges en matière de brevets avec le traité CE. Sur le brevet communautaire, la Présidence fait état d'un large soutien des Etats membres à « *d'éventuelles modalités de coopération entre les différents offices des brevets en Europe sur la base de partenariats renforcés* ». Mais le bilan est maigre.

Pourtant différentes études mettent en évidence les avantages économiques du système unifié de règlement des litiges en matière de brevets : les économies annuelles totales pour les entreprises se situeraient dans une fourchette allant de 148 à 289 millions d'euros par rapport à l'actuel système fragmenté de règlement des litiges.

Par ailleurs, la création d'un brevet communautaire favoriserait l'innovation et donnerait en particulier aux PME et aux universités européennes un avantage concurrentiel.

Reste à voir si ces arguments pèseront dans les négociations qui vont devoir se poursuivre.



LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



Euralia

Conseil en affaires Européennes

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Téléphone : + 32 2 506 88 20

Télécopie : + 32 2 506 88 25

Mail : info@euralia.eu

Retrouvez nous sur

www.euralia.eu